Valenciennes Métropole

Valenciennes, le 07 mai 2021

[redacted], **Délégué à la Protection des données**

à

Direction Numérique et Informatique

Affaire suivie par : [redacted]
Mail : [redacted]
Tel : [redacted]

CNIL
Service des Contrôles
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

COURRIER ARRIVE

Le : [redacted]

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : *Retour du contrôle CNIL du 12 février 2020 sur la ville de Valenciennes (59300)*

Madame, Monsieur,

Le 12 février 2020, vous avez procédé à une vérification sur place de la conformité du système de vidéoprotection urbaine mis en œuvre par la ville de Valenciennes située place d'Armes à Valenciennes, aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et les dispositions présentes aux articles L. 251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Cette vérification a été opérée par Madame [redacted] au service des contrôles et Monsieur [redacted] au service des contrôles.

Suite à cette opération, des échanges de mails ont eu lieu entre la CNIL et mon prédécesseur Délégué à la Protection des Données, Monsieur [redacted], afin de témoigner des mesures mises en place suite à vos vérifications.

Cependant, à ce jour, nous avons reçu aucune information officielle de votre part suite à ces vérifications. Je me permets donc en tant que nouveau Délégué à la

Protection des données de la Ville de Valenciennes, de revenir vers vous concernant ce contrôle afin de récupérer, si possible, le document officiel clôturant vos investigations.

Je vous prie d'agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

[redacted]

Délégué à la Protection des données mutualisé (n° [redacted]

[redacted]